

PERMANENCES
FISCALES

ECONOMIE

Permanences fiscales

Publié le 16 avril 2026

Dans le cadre du dispositif **France Services**, des permanences fiscales seront assurées par un agent du **Service des Impôts des Particuliers de Saint-Nazaire** à Saint-Lyphard, sans prise de rendez-vous. Deux dates sont proposées : **21 avril et 12 mai, de 9h30 à 12h00**.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

FRANCE SERVICES DE SAINT LYPHARD - PERMANENCES FISCALES -

Un agent du service des impôts des particuliers (SIP) de Saint-Nazaire assurera des permanences fiscales au fil de l'eau (sans rendez-vous) au sein de la France Services :

- le mardi 21 avril (09h30-12h00)
- le mardi 12 mai (09h30-12h00)

Vous pouvez aussi nous contacter :



- sur le site www.impots.gouv.fr rubrique CONTACT,
- par téléphone au 0 809 401 401 (de 8h30 à 19h00).
Service gratuit, prix d'un appel local (numéro non surtaxé)



- par messagerie : dans votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr (messagerie sécurisée).

 Votre espace particulier





MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /
13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01